



Contact : L'art de la table en Périgord
J.F 06 16 19 24 58 * Nelly 06 31 60 22 51 * Patrick 06 74 80 51 26
nelly-jeff@orange.fr

Festival Printemps de la Gastronomie

Ribérac le Samedi 24 mars 2012

Concours de Pique-nique en Famille

Votre objectif sera d'épater vos convives, de vous régaler, de vous amuser, de faire preuve de créativité. Pour cela, il vous est proposé de créer, en un lieu dédié, une scène de pique-nique sur le site du « Festival Printemps de la Gastronomie » le samedi 24 mars 2012.

Venez participer en famille, entre amis, à 2, à 3, à 4, comme vous le souhaitez...

Règlement du concours :

Article 1 : L'association Art de la Table en Périgord organise à l'occasion du « 2^{ème} Festival Printemps de la Gastronomie », qui se déroulera à Ribérac le samedi 24 mars 2012, un concours de Pique-nique en famille.

Article 2 : Le présent règlement est applicable aux rapports entre les organisateurs et tous les participants qui l'approuvent sans réserve.

Article 3 : Le jeu-concours se déroulera à Ribérac le samedi 24 mars 2012. Il pourra être annulé en cas de force majeure. La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Aucun remboursement de frais ne sera effectué.

Article 4 : La participation au concours implique l'acceptation entière du présent règlement. Toute difficulté sera tranchée souverainement par l'organisateur.

Article 5 : Ce concours est ouvert à toute personne dans la limite des places disponibles. Les inscriptions se font auprès de l'organisation. Les scènes de pique-nique seront le fruit du travail d'une famille (ou d'un groupe adultes et enfants).

Article 6 : Ce concours a pour thème : Le printemps temps des pique-niques. L'objectif est de représenter des scènes de pique-nique, et de mettre en valeur la créativité des participants.

Article 7 : Un jury désigné par l'organisateur délibèrera afin de désigner les réalisations les plus méritantes.

Article 8 : Tous les styles pourront être envisagés pour la réalisation de ces scènes de pique-nique, à l'exception de scènes présentant un caractère considéré comme inacceptable par le jury.

Article 9 : Les critères de délibération porteront sur :

- La créativité, l'imagination,
- La conjugaison pique-nique et gastronomie,
- L'originalité, le raffinement des préparations et de la mise en scène.

Article 10 : Les candidats s'engagent à réserver à l'association Art de la Table en Périgord, organisatrice du jeu-concours, tous les droits d'exécution et de reproduction sans contrepartie financière. Les candidats s'engagent à garantir l'organisateur contre tous recours éventuels de tiers en ce qui concerne l'originalité des scènes présentées.